

02/01/2018



AVIS DE L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS PUBLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7, § 3, DE LA LOI DU 2 AOUT 2002

La cotation de l'instrument financier Antares, BE0003676872, est suspendue sur Euronext Brussels à la demande de la société le 02/01/2018 à partir de 16:30 CET dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/news/communique-de-presse-relatif-la-suspension-de-la-cotation-de-antares>